



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 15 avril 2013

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 4 et du 18 février 2013
2. Echange de vues avec Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire:
 - compte rendu de la visite de Mme la Ministre au Mali en date du 8 avril 2013
 - renforcement des relations contractuelles avec le Kosovo en matière de développement
3. 6507 Projet de loi portant modification :
 1. de la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection ;
 2. de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration
 - Rapporteur : Monsieur Marc Angel
 - Présentation et adoption du projet de rapport
4. Rapport de Mme Brasseur sur la Jordanie et les territoires palestiniens
5. 6548 Projet de loi portant approbation du Protocole relatif aux préoccupations du peuple irlandais concernant le traité de Lisbonne, fait à Bruxelles le 16 mai 2012
 - désignation d'un rapporteur
6. 6549 Projet de loi portant approbation de la décision 8123/07 du 23 juillet 2007 du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative à la conclusion des accords au titre de l'article XXI de l'AGCS avec l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, le territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois), la Colombie, Cuba, l'Équateur, Hong Kong (Chine), l'Inde, le Japon, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Suisse et les États-Unis d'Amérique concernant les modifications et ajustements compensatoires nécessaires à la suite de l'adhésion de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République d'Autriche, de la République de Pologne, de la République de Slovénie, de la République slovaque, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne

- désignation d'un rapporteur

7. Dossiers européens:
- adoption de la liste des documents transmis entre le 6 et le 12 avril 2013
- présentation des documents qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2013) 151: Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, d'échange d'élèves, de formation rémunérée et non rémunérée, de volontariat et de travail au pair

- Rapporteur: M. Angel

COM(2013) 171: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL. Rapport de suivi sur les préparatifs d'adhésion de la Croatie

- Rapporteur: M. Angel

8. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

Mme Anne Brasseur (pour le point 4 de l'ordre du jour)

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire (pour le point 2 de l'ordre du jour)

M. Léon Delvaux, MAE (pour le point 2 de l'ordre du jour)

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusée : Mme Christine Doerner

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission
M. Norbert Hauptert, Vice-Président de la Commission (points 5 à 8 de l'ordre du jour)

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 4 et du 18 février 2013**

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

2. **Echange de vues avec Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire:**
- **compte rendu de la visite de Mme la Ministre au Mali en date du 8 avril 2013**

Mme la Ministre fait savoir qu'elle a eu des entretiens avec différents ministres maliens, à savoir le Ministre de l'Aide humanitaire, le Ministre du Budget, le Ministre des Administrations territoriales et le Premier Ministre. Les interlocuteurs étaient assez optimistes en ce qui concerne l'organisation d'élections présidentielles avant le début du ramadan le 9 juillet. Les élections législatives pourraient avoir lieu avant la rentrée parlementaire en octobre 2013. 125.000 agents doivent être formés pour surveiller les bureaux d'élection. Le Luxembourg a proposé de mettre à disposition des capacités satellitaires pour le contrôle des élections. Une aide financière d'un million d'euros supplémentaire au PNUD a également été proposée.

Les collectivités locales étant les partenaires principaux de l'aide, Mme la Ministre s'est assurée du fait que l'Agence nationale des investissements des collectivités territoriales fonctionne toujours. La sécurité des agents de coopération étant primordiale, le Luxembourg a souligné l'importance de réinstaller les administrations et des forces de l'ordre au Nord du Mali. A Bamako, il n'y avait pas de présence militaire hors de l'ordinaire et la vie quotidienne semblait se dérouler dans la normalité. Les interlocuteurs étaient optimistes en ce qui concerne la réconciliation, sans pourtant mentionner le MNLA et d'autres organisations des Touaregs. Le retour des commerçants originaires des pays arabes est considéré par les interlocuteurs maliens comme primordial pour relancer l'économie au Mali. En ce qui concerne les viols et les enfants soldats, les interlocuteurs ont affirmé que ces sujets sont traités par tradition au niveau des familles.

Le 15 mai aura lieu une conférence de la Commission européenne et des principaux pays donateurs à Bruxelles. C'est à cette occasion que les autorités maliennes présenteront les besoins en aide internationale. Les deux villes au Nord, Gao et Tombouctou, se sont toujours senties plus proches de l'Algérie que du Mali. Le système sanitaire fonctionne encore, mais l'électricité n'a pas encore pu être réinstallée. 220.000 habitants ont été déplacés à l'intérieur du Mali. La situation est actuellement calme, mais précaire. Les infrastructures sociales (écoles, hôpitaux) doivent être reconstruites. La dernière récolte était bonne, mais la plupart de la population n'a pas les moyens pour acheter des aliments. Les organisations des femmes sont très actives pour contribuer à la reconstruction du pays. Les écrits historiques de Tombouctou ont été déplacés et se trouvent à Bamako. Le conflit a rejeté le pays au moins deux ans en arrière et il faudra faire beaucoup d'efforts pour revenir à la situation d'avant le conflit. Les collaborateurs des agences Luxdev et Proman ont travaillé à Kitale et y retourneront dès que possible. Le PIC (programme indicatif de la coopération) ayant pris fin en 2012, le Luxembourg propose la négociation d'un programme transitoire à hauteur de 10 millions d'euros par an qui seront utilisés pour des projets définis, une aide budgétaire n'étant pas envisagée du côté luxembourgeois. Mme la Ministre mettra à disposition de la commission le texte du PIC en temps utile.

Débat

Mme la Ministre répond aux questions et interventions des membres de la commission. Il y a lieu d'en retenir ce qui suit.

Les capacités satellitaires achetées auprès de la SES dans le cadre du programme emergency.lu peuvent être mises à disposition pour surveiller les élections au Mali. L'installation de deux antennes près de Gao était prévue

dans la cadre d'emergency.lu, mais n'a pas pu être réalisée.

Les infrastructures sociales et administratives, y compris les banques, étant complètement détruites au Nord du Mali, la conférence du 15 mai fixera les priorités de la reconstruction.

Environ 80% des armes des rebelles ne proviennent pas de l'étranger, mais de l'armée malienne. Il sera important de désarmer les rebelles. Réconcilier les différents groupes n'est pas évident, les Touaregs étant nomades et également présents au Niger et en Maurétanie.

Les projets luxembourgeois au Nord du Mali ont dû être interrompus, mais reprendront dès que possible. Un but est de faire fonctionner les écoles pour qu'elles puissent accueillir un plus grand nombre d'enfants. Le déminage des territoires sera également une tâche importante.

Au sein du Conseil de Sécurité, le Luxembourg préside un groupe sur les enfants-soldats dans les post-conflits. Les travaux de ce groupe se limitent à une analyse du problème, le groupe n'étant pas opérationnel sur le terrain.

Au Mali, 600.000 enfants sont en danger de malnutrition. Les organisations internationales sont sur place.

Un membre de la commission propose de focaliser les prochaines assises de la coopération sur la zone du Sahel.

- renforcement des relations contractuelles avec le Kosovo en matière de développement

Mme la Ministre fait savoir que la Ministre de l'intégration européenne du Kosovo sera en visite au Luxembourg au cours de la semaine prochaine. Elle informe en outre que M. Léon Delvaux a été nommé ambassadeur non résident pour le Kosovo.

Le Kosovo n'est pas un pays cible de la coopération luxembourgeoise, mais le Luxembourg entretient d'excellentes relations avec le Kosovo et s'y est engagé à hauteur de 65 millions d'euros entre 1999 et 2012. Parallèlement, un contingent de l'Armée luxembourgeoise est sur place dans le cadre de la mission KFOR, ainsi qu'un agent de police dans le cadre de la mission « état de droit » de l'Union européenne (EULEX). Le bureau à Pristina sera renforcé par un deuxième collaborateur. L'ONG luxembourgeoise Caritas est en outre très active au Kosovo. Toutes ces initiatives se placent dans le cadre de l'approche des « trois D » : diplomatie, défense, développement.

Le Kosovo a connu la plus grande catastrophe humanitaire en Europe depuis des décennies, avec plus de 800.000 habitants déplacés par les Serbes. La situation est encore bouleversée par des ressentiments, de sorte que la réconciliation n'est pas achevée. Or, la stabilité est d'une grande importance pour la région entière. Le fonctionnement d'un état de droit nécessite une bonne évolution sociale et économique. En 2008, le Grand Duché a accordé une aide de 30 millions d'euros au Kosovo et a élaboré un accord bilatéral. C'est dans ce contexte que se place la visite de la Ministre kosovare.

L'accord bilatéral sera confirmé et précisé, notamment dans les domaines de l'assainissement de l'eau, de l'éducation et de la formation professionnelle.

L'enveloppe annuelle se chiffrera à 6 millions d'euros jusque 2016. Le contrepoids sera l'engagement du Kosovo de suivre la voie de la démocratie et des droits de l'homme, de l'égalité, de la bonne gouvernance, de la protection des minorités et d'un développement durable. Le statut du personnel au bureau luxembourgeois à Pristina et des ONG et agences sur place sera également fixé dans l'accord. Une commission mixte sera organisée pour faire un bilan annuel des projets. A part l'Allemagne dont la collaboration est dans la compétence du Ministère des Finances, le Luxembourg est le seul pays à avoir conclu un tel accord bilatéral avec le Kosovo. Après la signature, Mme la Ministre mettra l'accord à la disposition de la commission.

Débat

Le Président de la commission fait savoir qu'un échange de courriers électroniques est en cours avec le service du protocole de la Chambre pour organiser un éventuel échange de vues avec la commission.

Mme la Ministre répond aux questions et interventions des membres de la commission. Il en ressort que l'accent est mis sur des projets qui aident la population en entier, comme p. ex. l'assainissement de l'eau.

Le programme des volontaires de coopération attire de plus en plus de jeunes qui peuvent faire des expériences avec des ONG sur le terrain. L'assistance au bureau de la coopération à Pristina leur permet également de collecter des expériences professionnelles dans ce domaine.

- 3. 6507 Projet de loi portant modification :**
1. de la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection ;
2. de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration

L'avis de la Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH) étant intervenu vendredi, donc quasiment en dernière minute, la présentation et l'adoption du projet de rapport sont reportées d'une semaine. Le Président de la commission fait pourtant remarquer que le projet a été déposé le 15 novembre 2012, ce qui a donné assez de temps à la CCDH de finaliser son avis. Il serait préférable de disposer des avis au début de la procédure législative et non pas à la fin. La commission convient de proposer à la Conférence des Président de classer l'avis de la CCDH comme document parlementaire. Le Rapporteur fait savoir qu'il intégrera les commentaires sur l'avis de la CCDH au troisième chapitre du projet de rapport.

- 4. Rapport de Mme Brasseur sur la Jordanie et les territoires palestiniens**

Mme Brasseur a participé à une visite de la sous-commission sur le Proche-Orient de l'APCE du 6 au 9 avril 2013. Initialement, il était prévu d'inclure Israël dans la visite, mais les autorités israéliennes n'étaient pas disposées de recevoir les membres de l'APCE pour des questions de calendrier.

Jordanie

En Jordanie la sous-commission a été reçue par le Roi Abdullah II, le Président du Parlement, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères. Trois sujets ont dominé au cours des entrevues :

- le conflit en Syrie entraînant un flux énorme de réfugiés en Jordanie,
- la transition de la Jordanie vers un Etat démocratique,
- le conflit Israël-Palestine.

Suite au conflit en Syrie, la Jordanie a accueilli en deux ans 475.000 réfugiés qui s'ajoutent aux 450.000 Syriens déjà présents sur le territoire de la Jordanie, la population totale s'élevant à 6,5 millions. Le camp Za'atri, établi en juillet 2012 au nord est du pays, héberge plus de 100.000 réfugiés sur un territoire de moins de 9 km². Les membres de l'APCE ont pu visiter ce camp géré par l'UNHCR en coopération avec de nombreuses agences. Les problèmes de financement, de sécurité, d'infrastructures et de gestion sont énormes, le nombre de réfugiés augmentant constamment de 2.000 à 3.000 chaque jour. Les frais de fonctionnement s'élèvent à 1 million de \$US par jour. Les jeunes de moins de 18 ans constituent 60% de la population du camp. Les tensions sont énormes. Pour être logés dans des conteneurs, certains réfugiés ont brûlé leur tente. Les gestionnaires du camp ont engendré les incendies en ne répondant pas à cette attente. Des structures mafieuses se sont établies parmi la population du camp. La population jordanienne critique l'aide apportée aux réfugiés qui est faite au détriment de la population résidente. Malgré ces critiques le Roi ainsi que les membres du Gouvernement ont confirmé que les frontières vers la Jordanie resteront ouvertes.

La transition de la Jordanie vers la démocratie se traduit par une série de réformes initiées par le Roi, englobant une révision de la constitution, la séparation des pouvoirs, le renforcement des prérogatives du Parlement et la création de nouvelles institutions telles la cour constitutionnelle ou la commission électorale indépendante. Toutes ces réformes sont contestées par l'opposition extraparlamentaire qui a boycotté les élections et qui accuse le régime en place de corruption et qualifie le régime de dictature.

Palestine

En Palestine, les membres de l'APCE n'ont pas pu rencontrer des représentants du Hamas et n'ont pas pu visiter la bande de Gaza, de sorte que les informations ne reflètent que la vue du Fatah. Tous les interlocuteurs à commencer par le Président Mahmoud Abbas ont défendu la même approche : Israël devra mettre fin à la politique de colonialisation avec effet immédiat, se retirer des territoires occupés, reconnaître dans les faits et les gestes les frontières de 1967 avec une solution de deux Etats indépendants et donner suite aux résolutions internationales. La liberté de la presse et le problème des prisonniers politiques étaient d'autres sujets évoqués lors de la visite.

L'accord de partenariat entre la Palestine et le Conseil de l'Europe prévoit que des délégués palestiniens participent aux séances de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg. Or, une députée palestinienne se voit refusée de quitter le territoire pour se rendre à Strasbourg. Il ressort d'un entretien que les membres de l'APCE ont eu avec la députée concernée qu'elle s'occupe de prisonniers politiques et a elle-même déjà été emprisonnée. Une raison du refus a été d'avoir participé à une manifestation de la journée internationale des femmes.

Les défenseurs des droits de l'homme ont fait appel aux Européens pour interdire l'importation de produits venant des territoires occupés. Aussi demandent-ils que les membres de l'APCE insistent auprès des autorités de la Palestine à adhérer aux différents traités internationaux portant sur les droits de

l'homme.

Un interlocuteur a personnellement remercié Mme Brasseur pour l'effort fait par le Luxembourg pour convaincre les autres pays membres de l'UE de soutenir la demande de la Palestine pour être reconnue comme Etat nom membre de l'ONU, l'engagement du Grand-Duché ayant été déterminant.

Mme Brasseur remet une documentation au secrétariat de la commission.

Débat

Un membre de la commission évoque un séminaire sur le printemps arabe qui vient d'avoir lieu à Marrakech. Les participants jordaniens y ont insisté à ce que la communauté internationale mette fin au conflit en Syrie. Il fait savoir que le Maroc a entamé également une transition vers la démocratie, mais qu'en pratique, les changements sont peu palpables.

Le représentant de la sensibilité politique ADR donne à considérer que le Hamas est une organisation terroriste. Il précise qu'il n'y a pas lieu de parler de « frontières » de 1967, mais d'une « ligne d'armistice ». Mme Brasseur répond qu'elle reproduit les termes utilisés par les Palestiniens. Elle n'a pas eu de contact avec le Hamas, mais déplore qu'il n'ait pas été possible de rencontrer les représentants du Hamas qui a légalement été élu dans la bande de Gaza.

5. 6548 Projet de loi portant approbation du Protocole relatif aux préoccupations du peuple irlandais concernant le traité de Lisbonne, fait à Bruxelles le 16 mai 2012

M. Ben Fayot est nommé rapporteur du projet de loi.

6. 6549 Projet de loi portant approbation de la décision 8123/07 du 23 juillet 2007 du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative à la conclusion des accords au titre de l'article XXI de l'AGCS avec l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, le territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taïpei chinois), la Colombie, Cuba, l'Équateur, Hong Kong (Chine), l'Inde, le Japon, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Suisse et les États-Unis d'Amérique concernant les modifications et ajustements compensatoires nécessaires à la suite de l'adhésion de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République d'Autriche, de la République de Pologne, de la République de Slovénie, de la République slovaque, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne

Mme Lydia Mutsch est nommée rapporteure du projet de loi.

**7. Dossiers européens:
- adoption de la liste des documents transmis entre le 6 et le 12 avril 2013**

La liste des documents est adoptée avec les modifications suivantes :
- le document COM(2013) 181 est classé comme document « B » et transmis à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Sont nommés rapporteurs :

- M. Marc Angel pour le document COM(2013) 179,
- M. Marcel Oberweis pour le document COM(2013) 181.

- présentation des documents qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2013) 151: Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, d'échange d'élèves, de formation rémunérée et non rémunérée, de volontariat et de travail au pair

- Rapporteur: M. Angel

Les rapports sur l'application de la directive 2005/71/CE du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique et de la directive 2004/114/CE du 13 décembre 2004 relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat ont mis en lumière un certain nombre de points faibles dans ces deux instruments. Ces failles concernent des questions aussi essentielles que les procédures d'admission, notamment les visas, les droits (entre autres, les aspects liés à la mobilité) et les garanties procédurales. Les règles actuelles ne sont pas suffisamment précises ou contraignantes, pas toujours parfaitement conciliables avec les programmes de financement de l'UE existants et, parfois, ne permettent pas de résoudre les difficultés pratiques rencontrées par les demandeurs.

La proposition définit les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire des Etats membres, pour une durée supérieure à trois mois, des chercheurs, étudiants, élèves, stagiaires rémunérés ou non, volontaires et personnes au pair, qui sont ressortissants de pays tiers. Elle introduit des conditions d'admission pour deux catégories de ressortissants de pays tiers qui ne relèvent actuellement d'aucun cadre juridique contraignant de l'UE, les personnes au pair et les stagiaires rémunérés, afin de leur garantir des droits et une protection juridique. Pour les chercheurs qui sont ressortissants de pays tiers, les modalités régissant l'admission des familles sont assouplies, ainsi que celles concernant l'accès au marché du travail des membres de la famille et leur mobilité à l'intérieur de l'Union. La proposition prévoit qu'un demandeur qui satisfait à toutes les conditions fixées pour l'admission dans l'un des Etats membres se voit accorder un visa de long séjour ou un titre de séjour. Elle facilite et simplifie la mobilité à l'intérieur de l'Union pour les étudiants et chercheurs, en particulier ceux relevant des programmes Erasmus Mundus ou Marie Curie, qui seront élargis et dont la participation augmentera dans le prochain cadre financier pluriannuel. La proposition accroît le droit des étudiants de travailler à temps partiel et leur permet, ainsi qu'aux chercheurs, de rester sur le territoire après la fin de leurs études ou leurs recherches, pour recenser les possibilités d'exercer une activité professionnelle, pendant une période de douze mois. La proposition introduit une meilleure information et une plus grande transparence, des délais pour la prise des décisions et des garanties procédurales accrues, telles que la motivation écrite des décisions et des voies de recours.

Le Rapporteur est d'avis qu'il n'y a pas de problème de subsidiarité, la proposition modifiant deux directives déjà en vigueur. Une partie des mesures a

par ailleurs déjà été transposée en droit national, de sorte qu'il n'y aura pas de modification majeure à apporter à la législation nationale.

Le représentant de la sensibilité politique ADR exprime son opinion que l'Union européenne ferait mieux de défendre d'autres priorités que celle de l'immigration, dont p. ex. la lutte contre l'avortement.

Un membre de la commission rend attentif au fait qu'il y a un manque de chercheurs et d'autres personnes qualifiées au sein de l'Union européenne. Le Vice-Président de la commission répond que le choix de métiers techniques est actuellement en hausse parmi les jeunes, de sorte que la situation pourra s'améliorer à l'avenir.

COM(2013) 171: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL. Rapport de suivi sur les préparatifs d'adhésion de la Croatie
- Rapporteur: M. Angel

La Croatie deviendra membre de l'Union européenne le 1er juillet 2013, sous réserve de la ratification du traité d'adhésion par tous les Etats membres. A l'heure actuelle, 19 Etats membres et la Croatie ont ratifié le traité et la Commission européenne attend de l'ensemble des autres Etats membres qu'ils fassent de même en temps utile avant la date de l'adhésion. Conformément à l'article 36 de l'acte d'adhésion, le présent rapport final de suivi évalue les progrès réalisés par la Croatie entre le 1er septembre 2012 et le 28 février 2013 dans ses préparatifs en vue de l'adhésion. La Croatie a en outre réalisé les dix actions prioritaires recensées dans le rapport global de suivi de la Commission européenne d'octobre 2012. La Commission européenne est dès lors convaincue que la Croatie sera prête pour l'adhésion le 1er juillet 2013.

8. Divers

Ce point ne suscite aucune observation.

Luxembourg, le 6 mai 2013

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot